

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 8 octobre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 1er octobre 2015

Publié le 9 octobre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 67

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 8

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. François HELIE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean DUBUET	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Anaïs BLANC	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**Appel à projets "Mobilité Rurale 2015" lancé par le Conseil Régional de Bourgogne, en partenariat avec l'ADEME - Participation du Grand Dijon**

Le Plan de Déplacements Urbain 2012-2020 du Grand Dijon prévoit dans ses axes 2 et 3 de développer « *un système de transport à coûts (public et privé) maîtrisés* » et de tendre vers « *une offre de transport globale et concurrentielle* ».

Cependant, le territoire du Grand Dijon est hétérogène et présente des écarts d'urbanisation et de densité de population qui, de fait, imposent une prise en compte variée des besoins en infrastructures et services de transport.

Ainsi, si le réseau urbain Divia Bus&Tram répond aux déplacements collectifs, il n'est pas concurrentiel sur des flux diffus. En effet, compte tenu du taux de motorisation des ménages, des infrastructures routières et de la fluidité de la circulation en agglomération dijonnaise, la voiture particulière reste bien souvent le moyen de déplacement le plus utilisé par les habitants des zones rurales et des quartiers péri-urbains du territoire.

Néanmoins, toutes les catégories d'habitants ou visiteurs de ces territoires ne sont pas motorisées, et le Grand Dijon ambitionne de proposer des solutions de mobilité pour tous, et ce, dans des conditions économiques et environnementales acceptables.

C'est dans ce cadre que le Grand Dijon répond à l'appel à projets « mobilité rurale » initié par la Région Bourgogne en partenariat avec l'ADEME, en proposant un service « d'auto-stop organisé » (ou co-voiturage spontané).

Le concept de l'auto-stop organisé permet de réunir au sein d'un même réseau, automobilistes et passagers, qui, dans le cadre de trajets courts et en rabattement sur des arrêts du réseau de transport urbain structurant, partagent ainsi tout ou partie de leur itinéraire respectif.

A faible coût, le dispositif répond aux besoins en mobilité des communes ou quartiers périphériques (personnes jeunes, âgées, à faibles ressources...), contribue à un meilleur remplissage des voitures, diminuant ainsi la pression sur les infrastructures routières et de stationnement en agglomération, favorise le lien social autour d'une communauté d'utilisateurs partageant des déplacements, grâce à l'organisation en « réseau » du service et constitue une solution alternative de mobilité compte tenu des spécificités du territoire de l'agglomération dijonnaise.

Les communes, quartiers et zones d'activité du Grand Dijon, situés en périphérie du centre urbain, bénéficieraient du dispositif.

Ce service serait, dans un premier temps, porté par une structure associative. Il serait ensuite pleinement intégré au réseau Divia, en tant qu'offre complémentaire au réseau Bus&Tram, et ce, dans le cadre de la délégation de service public des « services à la mobilité » qui prendra effet à compter du 1er janvier 2017.

Le coût de ce dispositif est estimé à 70 000 € la première année de lancement, soit 8 000 € pour les investissements et 62 000 € pour son fonctionnement.

Les années suivantes, le coût de fonctionnement est estimé à environ 36 500 € par an.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la participation du Grand Dijon à l'appel à projets « Mobilité rurale 2015 » ;
- **d'approuver** dans ce cadre la mise en œuvre d'un projet « d'auto-stop organisé » en complément de l'offre du réseau Divia Bus&Tram ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées auprès de la Région Bourgogne, mais aussi auprès des autres financeurs potentiels dont l'Etat et l'Europe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.